Municipalité de
Saint-Nazaire-de-Dorchester

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE-DORCHESTER

AVIS PUBLIC (Art 145.6 LAU)
Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit, par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 2 novembre 2026 à 19h30, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

Désignation de l'immeuble :

Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 6 563 767 du cadastre du Québec, sis au 51, rue Principale.

Nature et effets de la demande :

Le requérant souhaite porter la hauteur de son projet de construction d'un garage à une dimension excédant de 70 cm de celle permise par la règlementation en vigueur.

Ainsi, une dérogation est nécessaire afin d'autoriser la hauteur du bâtiment complémentaire supérieure à celle permise par l'article 62 du règlement de zonage, soit 6 m dans ce cas-ci.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 2 novembre 2026.

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, ce 20 octobre 2026.

Carl Brochu
Directeur général/greffier-trésorier